

COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 23 mai 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation: 13/05/2025

vingt-trois mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, CHARLOTTE CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MERE0

Représentés:

Excusés: KEVIN COURTINEL

Absents:

Secrétaire de séance: EGLANTINE FRERY

Objet: CREATION DE DEUX POSTES DE REDACTEURS TERRITORIAUX AU SECRETARIAT DE MAIRIE - DE_025_2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07 juillet 2025 ;

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

- que vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de Mairie, il y a lieu de recruter en catégorie B la secrétaire générale de Mairie.
- C'est pourquoi, il convient de réorganiser le service au sein de la commune d'Estivareilles.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation à l'assemblée délibérante :

- De créer **un emploi de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H.**
- De créer **un emploi de Rédacteur**

Date de transmission de l'acte: 21/08/2025

Date de réception de l'AR: 21/08/2025

042-214200917-DE_025_2025-DE

A G E D I

complet pour une durée hebdomadaire de travail de 18h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **1^{er} août 2025**

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe : - nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de créer un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35H et un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 18h.
- **Dit** que le tableau des effectifs comptera **3 postes d'agents administratifs** à compter du 1^{er} août 2025 savoir :

EXISTANT avant le 1^{er} janvier 2025

	GRADE
Musée	· 1 adjoint administratif territorial (durée hebdomadaire de travail : 17H)
Secrétariat de Mairie	- 1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (durée hebdomadaire de travail : 17h50) - 1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (durée hebdomadaire de travail : 35h)

EXISTANT à compter du 1^{er} août 2025

	GRADE
Musée	· 1 adjoint administratif territorial (durée hebdomadaire de travail : 17H)
Secrétariat de Mairie	- 1 Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (durée hebdomadaire de travail : 18h)

Date de transmission de l'acte: 21/08/2025

Date de reception de l'AR: 21/08/2025

042-214200917-DE_025_2025-DE

A G E D I

- 1 Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (durée hebdomadaire de travail : 35h)

- **Décide** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.
- **Autorise** le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ont signés au registre tous les membres présents.
Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus
Le Maire,
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY



COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 23 mai 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation: 13/05/2025

vingt-trois mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, CHARLOTTE CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MEREIO

Représentés:

Excusés: KEVIN COURTINEL

Absents:

Secrétaire de séance: EGLANTINE FRERY

Objet: INSTAURATION D'UN FORFAIT MENAGE A LA SALLE DES FETES - DE_026_2025

M. le maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un forfait ménage optionnel à la salle des fêtes afin de garantir la propreté pérenne du parquet.

Cette proposition découle de la demande de plusieurs associations communales qui souhaitent que les services de la commune se chargent eux-mêmes du nettoyage de ce plancher qui demande un nentretien régulier et minutieux.

Il indique que ce forfait sera une option sur demande au tarif de 50€. Néanmoins, La salle devra être rendue dans un état exemplaire et le parquet devra être balayé.

Cette proposition étant faite, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer un forfait ménage optionnel de 50€ pour l'entretien du parquet de la salle des fête.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,

Eglantine FRERY



COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 23 mai 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation: 13/05/2025

vingt-trois mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, CHARLOTTE CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MEREIO

Représentés:

Excusés: KEVIN COURTINEL

Absents:

Secrétaire de séance: EGLANTINE FRERY

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION "PROJET BARNUM" AU CONSEIL REGIONAL - DE_027_2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la région Auvergne Rhône Alpes visant à fournir un barnum gratuit de 3 mètres par 3 mètres aux communes de moins de 2000 habitants.

Il propose d'en faire la demande auprès des services de la Région puis de mettre ce barnum à disposition des associations de la commune.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire cette demande de barnum gratuit auprès du Conseil Régional.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,

Eglantine FRERY



COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 23 mai 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation: 13/05/2025

vingt-trois mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY

Présents : 12

Présents : PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, CHARLOTTE CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MERE0

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: KEVIN COURTINEL

Absents:

Secrétaire de séance: EGLANTINE FRERY

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION ADTHF 2025 - DE_028_2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association pour le Développement Touristique du Haut-Forez visant à installer des lames directionnelles au départ des parcours de randonnée. Il explique que le coût unitaire d'une lame directionnelle est de 50.00€.

Après discussion, l'assemblée propose d'allouer une subvention de 100.00€ à l'association.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY



COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 23 mai 2025

Membres en exercice :

13

Date de la convocation: 13/05/2025

vingt-trois mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, CHARLOTTE CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MERE0

Représentés:

Excusés: KEVIN COURTINEL

Absents:

Secrétaire de séance: EGLANTINE FRERY

Objet: OBJET : Convention de mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération pour l'assistance technique pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la Place du Monument - DE_029_2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1 VU les statuts de la Communauté,

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant son schéma de mutualisation,

Vu la saisine pour avis du prochain comité social territorial de la communauté qui se tiendra le 24 juin 2025,

Vu la saisine pour avis du comité social territorial du centre de gestion de la Loire qui se tiendra le 26 juin 2025.

Instaurer de nouvelles logiques de solidarité et assurer l'optimisation des moyens humains et techniques entre les communes et l'intercommunalité constitue un enjeu majeur pour le bloc local.

Dans cette dynamique, un certain nombre de mises en commun ont été imaginées à l'attention des communes telle que la mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération.

La convention de mise à disposition de service proposée précise l'objet, les missions et l'estimation du volume horaire nécessaires, la situation des agents exerçant leurs fonctions dans ce service, les conditions financières et modalités de remboursement, la durée et résiliation, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention.

Considérant la technicité particulière que ce service études et travaux peut apporter à la commune et le besoin existant pour une étude de faisabilité pour le réa

commune souhaite solliciter ce service commun pour l'assistance technique sur les missions :

Phase 1 - Diagnostic : Un état des lieux et d'un travail de repérage et d'analyse sur le terrain, un état des lieux précis sera réalisé : analyse d'usage (espaces publics, stationnements, éclairage, signalétique, espaces verts, développement durable, sécurité ou encore déplacement).

Livrables : Des plans thématiques seront réalisés sur la base d'une analyse détaillée.

Ce diagnostic permettra de proposer les premières pistes pour l'élaboration du projet d'aménagement.

Phase 2 - Proposition de scénarios : nous proposerons des scénarios d'aménagement (niveau esquisse) de la place.

Livrables : - Des plans et des coupes seront élaborés à l'échelle appropriées (1/100 et 1/200 -ème). Des détails seront réalisés afin de garantir l'adéquation entre tous les éléments proposés (1/50 et 1/20 -ème). Des croquis et / ou photo-montage seront réalisés pour permettre à chacun de se projeter dans l'aménagement futur. - Un travail particulier sur le choix des matériaux interviendra à ce stade de l'étude. Des échantillons et/ou des photos de références seront présentés au maître d'ouvrage. Des visites sur des projets « construits » peuvent être envisagés. Nous proposerons une estimation sommaire "au ratio" et préciserons la durée de cette réalisation

Pour ce faire, le volume horaire global estimé est de 50 heures. Le coût horaire du service étant de 50 € l'heure, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à un montant de 2 500 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération pour son assistance technique auprès de la commune pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la Place du Monument à compter de la date de signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier,
- D'APPROUVER la convention jointe à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- DECIDE de faire appel au service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de ce service pour son assistance technique pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la Place du Monument sur la commune de ESTIVAREILLES, à compter de la date de signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier,
- APPROUVE la convention qui s'y rattache,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,

Eglantine FRERY

